



CONVERGENCES SYNDICALES

9 rue Dupuis 80000 Amiens – Directeur de Publication : Edouard Krystoforski –
Commission Paritaire : N°4223D73 -



APRES LE CPE :

Réussir le 1^{er} Mai

CGT-FSU-UNSA
Solidaires - UNEF

Amiens

10h30 Place de l'Hôtel de Ville

Abbeville

10h30 Place du Pilon

Friville-Escarbotin

10h30 Place Jean-Jaurès

Ham

10h00 Hôtel de Ville

Dispensé de timbrage Amiens C.T.C. Déposé le

CONVERGENCES
SYNDICALES
9 rue Dupuis
80000 AMIENS



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

SOMMAIRE

P 1 Edito P 2 Ne misons pas sur l'enfermement
P 3 Précarité dans la Fonction publique — RESF
P 4 1^{er} mai : appel départemental

Plus que jamais ensemble le 1^{er} mai !

Ensemble, salariés, retraités, étudiants, lycéens, viennent d'obtenir une grande victoire en obligeant le gouvernement à retirer le CPE, alors que, depuis la loi sur les retraites, celui-ci prétendait rester sourd à ce qu'exprime majoritairement le pays.

C'est bien l'unité dans la durée de l'ensemble des organisations syndicales qui a permis cet authentique succès. Cela ne peut que renforcer la crédibilité de l'action collective et c'est tant mieux !

Pour autant beaucoup reste à faire :

- ◆ le CNE, grand frère du CPE, est toujours d'actualité - et plus largement la précarité sous toutes ses formes, y compris dans la Fonction publique - renforçant l'exigence de droits collectifs qui garantissent un avenir sécurisé pour toutes et tous
- ◆ la nécessité absolue d'investir dans l'éducation, de développer la formation initiale et continue - autant de choix se situant aux antipodes de ce que prévoient la Loi sur l'Ecole et celle dite « d'Egalité des chances »
- ◆ la question du pouvoir d'achat des salaires et pensions qui reste entière

La mobilisation est donc plus que jamais nécessaire.

Même si l'on doit regretter que, dans la Somme du moins, l'unité ayant prévalu jusque-là ne soit pas au rendez-vous, le 1er mai, fête du Travail, constitue bel et bien une étape importante.

Alors, ensemble, sachons la réussir !

Ne misons pas sur l'enfermement !

Compte-rendu d'une conférence débat : « Qui sont ces jeunes qui nous dérangent ? », organisée le mardi 7 mars 2006 par la section départementale du SNPES PJJ – FSU (Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Donnant successivement la parole à deux éducatrices PJJ et à Madame Hélène FRANCO, Juge des Enfants (Syndicat de la Magistrature), l'objet était d'alimenter la réflexion autour de trois questions :

- Qui sont ces jeunes qui nous dérangent ?
 - Quelles propositions avons-nous à leur faire ?
 - Devenir de l'ordonnance du 2 février 1945 ?
- Extrait du texte introduisant cette rencontre.*

« ...Lorsque [des adolescents] sont pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, nous constatons que leur personnalité est complexe et fragile. Elle est souvent la résultante d'histoires familiales singulières et de conditions sociales dégradées. C'est donc sur plusieurs champs, éducatif, social, psychologique et culturel que doit porter la réflexion qui incombe à la responsabilité des adultes.

Les jeunes en difficulté fréquentent nos écoles, nos centres socio-culturels, les services sociaux et éducatifs. Ils sont aussi nos voisins, nos proches, nos enfants.

Qu'avons-nous actuellement à leur proposer pour les aider à se construire ? ... »

La PJJ est l'institution qui prend en charge les enfants qui ont commis des délits mais aussi les enfants en danger : il s'agit d'une prise en charge des individus.

Elle est la mise en œuvre de l'ordonnance du 2 février 1945, l'une des lois de progrès émanant du Conseil National de la Résistance au lendemain de la deuxième guerre mondiale, moment où le nombre d'orphelins, d'enfants traumatisés par la vie est immense et le pays tout entier à reconstruire. Le contexte politique, économique et social était alors extrêmement difficile.

Cette ordonnance du 2 février 1945 comporte, certes, un volet pénal. Mais elle rappelle avant tout que pour des enfants commettant des actes de délinquance, l'action de la Justice ne peut se contenter d'être répressive et se doit d'être éducative. Les enfants (même délinquants) sont avant tout des êtres « inachevés », en devenir ; l'ordonnance impose le devoir de la société de les protéger et d'accompagner leur construction de futurs adultes, destinés à y trouver leur place de citoyens : « La France n'est pas assez riche d'enfants pour en négliger un seul ».

Depuis 1945, les tentations de dérive sécuritaires ont toujours existé. Mais les professionnels de la Protection des mineurs ont toujours su rappeler en quoi l'éducatif devait rester prioritaire, pas seulement pour des questions de principes, mais tout simplement parce que CA MARCHE ! Il existe une véritable expérience de « l'action éducative », qui permet à des enfants (des adolescents) d'avancer, de grandir en dépassant leurs actes.

Par la mise en cause de l'action de la PJJ – au

profit du « tout répressif » - ce sont aussi les métiers de ses intervenants qui sont bafoués.

La thématique sécuritaire a été utilisée par la quasi-totalité des candidats aux dernières élections présidentielles qui ont tous préconisé la « solution » de centres fermés pour les mineurs délinquants, en oubliant qu'ils avaient existé jusque dans les années 70, et qu'ils avaient été fermés ensuite par Pierrefite car c'était des lieux de violence !

La loi Perben I organise le "tout répressif" :

- Création des « Centres Fermés » ⁽¹⁾
- Instauration de la comparution à délai rapproché, qui, au motif de réduire la durée entre le moment de l'interpellation et celui du jugement, prive les travailleurs sociaux et les adolescents de ce temps si précieux du « retour sur la faute », le temps d'y mettre des mots, des pensées, de chercher les causes au delà de l'acte.

- Planification de la construction de sept établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) : 90 millions d'euros pour 420 nouvelles places de détention (1 an de budget pour environ 50 jeunes coûte l'équivalent de 1200 suivis en prévention). Une précision : il n'est pas question de les ouvrir « à la place » des quartiers pour mineurs des prisons actuelles, ces 420 places sont prévues en plus ! En parallèle, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre d'éducateurs... ⁽²⁾

- Maintien du casier judiciaire à l'âge adulte, alors que la loi prévoyait auparavant qu'à 18 ans, les fautes de l'enfance soient effacées du casier...

- Abaissement de la responsabilité pénale à l'âge de dix ans, au risque de transgresser le droit international. En France, un enfant de 13 ans peut se retrouver en prison pour un délit !

Sur le terrain, les moyens de la PJJ sont insuffisants, la situation est dramatique. Actuellement dans la Somme, plus de 50 adolescents attendent d'être pris en charge par la PJJ... Dans le nouveau système, un adolescent peut se trouver devant le juge 36h à 48h après le délit et la sanction tomber immédiatement... Alors que si la décision est de mettre en place une mesure éducative, l'adolescent devra attendre 6 mois avant de rencontrer un éducateur !

Derrière la mise en cause du primat de l'éducatif par le gouvernement, c'est le besoin des enfants d'être traités différemment des adultes qui est nié : On ne reconnaît plus que les enfants délinquants sont, avant tout, des enfants (cf M. Sarkozy : « les enfants d'aujourd'hui ne sont pas ceux de 1945 »). Le ton se durcit, dans un discours clivé : d'un côté il y a des enfants à protéger des pédophiles, de l'autre des mineurs délinquants dont il faut protéger les populations...

Ce que le gouvernement n'a jamais souligné, c'est que 2 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté.

On assiste à un processus qui transforme les jeunes en danger en « jeunes dangereux ».

Le droit pénal est utilisé comme affichage électoral. Ses modifications de plus en plus fréquentes et massives (Perben I, Perben II, et les autres...) introduisent l'« insécurité judiciaire » : ce qui, hier, était autorisé au regard de la loi, est aujourd'hui un délit : fraude dans les transports en commun, racolage, mendicité, fugue (qui, d'un centre fermé, devient une évasion...)

On a peu entendu que 80% des jeunes interpellés dans les révoltes des banlieues, que le pouvoir et les médias ont appelées « émeutes », étaient parfaitement inconnus des tribunaux.

L'état a puni immédiatement ces transgressions, qui exprimaient le désespoir et la révolte de ces jeunes. Jamais leur aspect politique n'a été entendu.

On sait bien quelles catégories de la population sont les premières touchées : Une large majorité des enfants accompagnés par la PJJ sont issus de familles précaires, ouvrières ou salariées.

On observe aussi les réponses par ailleurs :

Suppression des ZEP, brouillage et externalisation de la prise en charge des élèves en difficulté d'adaptation à l'école (maison du handicap) ; PRE du plan Borloo par lesquels au lieu de renforcer les moyens des équipes éducatives structurées, pluridisciplinaires et pérennes, on organise leur transfert sur des dispositifs locaux mal identifiés, contractualisés sur des "programmes" de durées limitées...

Développement de l'apprentissage, ce qui veut dire renoncement à l'ambition scolaire d'émancipation par le savoir pour ces jeunes des classes populaires. C'est aussi faire retourner au travail les enfants à partir de 14 ans...

Catherine Bas,
(relecture de Régis Darras)

(1) La création des centres fermés avait ce simple objectif de permettre l'incarcération dès 13 ans de façon indirecte, en plaçant l'enfant sous contrôle judiciaire avec obligation de rester dans la structure et de respecter scrupuleusement le règlement. C'est un échec qui était très prévisible et annoncé par les professionnels. Prix par jour et par jeune dans un centre fermé : entre 600 et 1000 euros !

(2) 40% des postes proposés à la mutation annuelle en 2006 le sont sur les centres fermés et les EPM. Les structures éducatives existantes vont manquer de personnels et de moyens pour assurer leurs missions. Il s'agit d'une vraie dénaturation de la PJJ, ses agents devenant des « professionnels de l'enfermement ».

Précarité : la Fonction publique aussi...

Le développement de la précarité concerne au premier chef la Fonction publique, sur fond de remise en cause des statuts. Cinq organisations de fonctionnaires, dont la FSU, viennent de demander au Ministre d'ouvrir des négociations pour la résorber.

GCT – FO – UNSA – FSU – CGC

A Monsieur Christian JACOB
Ministre de la Fonction Publique

Paris le 13 avril 2006

Monsieur le Ministre,

Le Premier Ministre a annoncé lundi 10 avril qu'il proposait « d'engager une discussion sans a priori », en particulier sur la précarité et l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Une récente note de la DARES a mis en évidence que la proportion de contrats courts dans le secteur public était plus importante encore que dans le secteur privé. Pour nos organisations, la loi du 26 juillet 2005, créant le CDI dans la Fonction Publique ne règle pas la question de la précarité. Aucune organisation syndicale ne s'était d'ailleurs prononcée en sa faveur lors de son examen par les conseils supérieurs.

Le dispositif du PACTE, promulgué au sein des ordonnances du 2 août 2005, n'avait pas davantage recueilli l'assentiment de nos organisations.

Les agents de la Fonction Publique se sont mobilisés massivement ces dernières semaines au côté des lycéens, des étudiants et des autres salariés. Ils ont exprimé fortement leur refus de la précarité.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'ouvrir des négociations dans les meilleurs délais sur la résorption de la précarité dans la Fonction Publique. Elles devraient permettre d'aborder

- ✦ le bilan des mesures prévues par la loi du 3 janvier 2001, et un recensement exhaustif des situations de précarité ;
- ✦ les modifications législatives nécessaires pour stopper le recours à des agents non titulaires ;
- les mesures de titularisation à programmer.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en notre détermination.

CGT

FO

UNSA

FSU

CGC

Jean-Marc CANON

Gérard
NOGUES

Elisabeth DAVID

Gérard ASCHIERI

Charles BONISSOL

« Nous les prenons sous notre protection »

« Pour des milliers d'enfants et de jeunes majeurs, le 30 juin 2006 ne marquera pas le début des vacances d'été, mais bien le commencement d'un calvaire. En effet, à cette date, le sursis que M. Sarkozy avait dû accorder aux jeunes majeurs sans papiers scolarisés et aux parents d'enfants scolarisés tombera. Suspendues parce que les mobilisations d'écoles et de lycées se multipliaient, les expulsions reprendront.

Ainsi, en guise de vacances, des milliers de jeunes et d'enfants joueront aux fugitifs, en vrai, avec ou sans leurs parents, guettant les bruits de pas à l'heure du laitier, tremblant à la vue d'un uniforme et vivant dans la hantise de perdre à jamais leur école, leurs enseignants, leurs copains. S'ils sont arrêtés, le grand jeu de leur été sera un petit rôle dans un film policier sordide : l'interpellation, seul ou en famille, les parents rudoyés, 48 heures de garde à vue dans une cellule de commissariat puis deux ou quatre semaines en rétention, crasse, bruit, violence et promiscuité assurés, et, pour finir, un aller-simple vers un pays qu'ils ne connaissent pas ou plus, dont certains ne parlent pas (ou plus) la langue, papa-maman menottés, entravés comme des bêtes et attachés à leurs sièges.

A l'arrivée, ce sera pour la plupart l'extrême misère : pas de logement ou le bidonville, pas de travail et pas d'espoir d'en trouver. Des persécutions, parfois les plus atroces, contre ceux que la France a débouté du droit d'asile. Ils paieront pour les raisons pour lesquelles ils avaient fui et certains

pour avoir dénoncé leurs tortionnaires à l'étranger. Pour les enfants, pas d'école, dans des pays où la scolarisation est un luxe. C'est ce gâchis qui se cache derrière les chiffres records d'expulsions annoncés avec satisfaction par le ministre de l'Intérieur : des milliers de vies propulsées dans l'indigence et parfois achevées sous la torture !

Nous ne laisserons pas détruire la vie de ces enfants, de ces adolescents et de leurs parents. Ils sont nos élèves, les copains de nos élèves ou de nos enfants. Ils ont commencé d'étudier dans ce pays, ils en parlent la langue, ils ont les mêmes joies et, hélas, des soucis bien plus grands que les camarades de leur âge. S'ils décident (ou, pour les plus jeunes, si leurs parents décident) d'échapper à une expulsion honteuse, nous les y aiderons comme nous avons aidé Rachel et Jonathan à Sens, Samuel à Pau, Ming et Wei-Ying à Evreux. Nous sommes solidaires de ceux qui les accueilleraient. S'ils demandent asile, nous ne fermerons pas notre porte.

Cela contrevient aux lois en vigueur. Mais l'enseignement que nous avons à dispenser à nos élèves ou l'éducation que nous devons à nos enfants ne peut pas être l'exemple de la soumission à un ordre injuste. Chacun a en mémoire les épisodes où face à des persécutions insupportables, chacun a dû faire des choix. Et ou ne pas choisir était choisir de laisser faire. Et pas seulement dans les périodes de dictature. Rosa Parks, emprisonnée à Atlanta en 1951 pour avoir enfreint les lois ségrégationnistes aurait-elle dû se soumettre au

prétexte que ces lois avaient été « démocratiquement » prises ? Le général Paris de la Bollardière, mis aux arrêts pour avoir dénoncé les tortures de l'armée française en Algérie, aurait-il dû se taire parce que la France était une démocratie ?

Nous ne laisserons pas se commettre des infamies en notre nom.

Pétition à signer en ligne :

<http://www.educationsansfrontieres.org/>

La FSU Picardie
organise
une réunion spéciale
sur le sujet
le VENDREDI 2 JUIN
Bourse du Travail
de Creil
9h00-17h00
Avec la participation de
Sylviane Charles et Marylène Cahouet
en charge de ce dossier au plan national
Contactez
la section départementale
06 78 48 43 76
fsu80@fsu.fr

1^{er} MAI 2006

**PLUS QUE JAMAIS
TOUS ENSEMBLE CONTRE LA PRECARITE
POUR DE VRAIS EMPLOIS ET DES DROITS**

Dans la continuité de l'action unitaire exemplaire ayant permis le retrait du CPE, les **organisations syndicales départementales CGT-FSU-UNSA-Solidaires-UNEF** entendent plus que jamais mettre au cœur des manifestations du 1^{er} mai le refus de la précarité et l'exigence de droits et de vrais emplois pour tous.

Elles appellent l'ensemble des salariés, retraités, privés d'emplois, lycéens, étudiants à venir massivement manifester :

- ◆ Pour plus de Paix et de solidarité dans le monde
- ◆ Pour plus de reconnaissance envers la jeunesse de notre pays
- ◆ Pour l'abrogation du CNE
- ◆ Pour l'abrogation de la loi sur l'égalité des chances, instituant notamment « l'apprentissage-junior » et le travail de nuit dès 15 ans
- ◆ Pour s'élever contre toute répression envers celles et ceux (salariés, manifestants, grévistes, étudiants, lycéens) qui ont manifesté leur opposition contre le CPE
- ◆ Pour des emplois stables et contre la précarité
- ◆ Pour l'augmentation des salaires et pensions
- ◆ Pour la défense et le développement des services publics

MANIFESTATION

à 10h30

devant la Mairie d'Amiens

suivi d'un pot de l'amitié avec animation musicale

devant la Bourse du Travail

sur ABBEVILLE

Rassemblement

10 H 30 place du Pilon

(pot, restauration et activité musicale prévus sur pelouse face à la piscine)

sur FRIVILLE ESCARBOTIN

Place Jean Jaurès

Rassemblement 10 H 30

Repas fraternel prévu en fin de manif.

sur HAM

Rassemblement

Hôtel de Ville 10 H

Délégation Mairie et pot

à 11 H 30 à l'UL de Ham